

SEANCE DU 10 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix avril à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAIGES, régulièrement convoqué s'est réunie au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur LEFEUVRE Régis, Président du Centre Communal d'Action Sociale de VAIGES.

MEMBRES PRESENTS : M Régis LEFEUVRE, Mme Julie DUCOIN, Mme Sophie ADAM, Mme Lucie DUCHENE, M. Dominique JANVIER, Mme Isabelle POTTIER, Mme Brigitte HERRAULT, M. Maurice PILON, Mme Marie-Josèphe CROISSANT

ABSENTS EXCUSES: -

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sophie ADAM

LE PRESIDENT OUVRE LA SEANCE :

1. Vote du Compte Administratif 2016

M. Régis LEFEUVRE, Président du CCAS, donne lecture du Compte Administratif 2016 :

INVESTISSEMENT

Dépenses : 3 545,13 € (émission mandats 3 545,13 €)

Recettes : 33 959,94 € (émission titres 3 549,94 € + Excédent 30 410,00 €)

Résultat : + 30 414,81 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 7 966,30 € (émission mandats 7 966,30 €)

Recettes : 12 265,52 € (émission titres 11 545,30 € + Excédent 720,22 €)

Résultat : + 4 299,22 €

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le compte administratif 2016 précité.

2. Approbation du compte de gestion 2016

M. Régis LEFEUVRE, Président du CCAS, présente au Conseil d'Administration du CCAS le compte de gestion 2016 dressé par le Comptable de la Trésorerie d'Evron.

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2016 et n'émet ni observation, ni réserve.

3. Affectation des résultats 2016

M. Régis LEFEUVRE, Président du CCAS rappelle aux membres du CCAS que le capital de l'emprunt annuel pour les 2 logements se paie sur la section d'investissement. Cette dépense annuelle est financée par le prélèvement sur l'excédent de fonctionnement 2016.

Avant affectation :

Investissement Recette

001 (excédent 2016) 30414,81 €

Fonctionnement Recette

002 (excédent 2016) 4299,22 €

Affectation des résultats (une somme de 3452,77 € est prélevée du compte 002 et est déplacée au compte 1068):

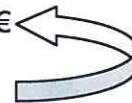
Investissement Recette

001 (excédent 2016) 30414,81 €

1068 (excédent de fonctionnement 2016 transféré en investissement) 3452,77 €

Fonctionnement Recette

002 (excédent 2016) 846,45 € (4299,22 € - 3452,77 €)



Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte l'affectation des résultats présentée plus haut.

4. Projets d'investissements

M. Régis LEFEUVRE, Président du CCAS et Mme Julie DUCOIN, Vice-Présidente du CCAS présentent 2 possibilités pour utiliser la réserve d'investissement du CCAS :

- a) possibilité de construire 2 logements ou d'acheter une maison pour faire des locatifs dans un but social
- b) remboursement d'une partie de l'emprunt

Ces possibilités de projets sont au stade de l'étude initiale et seront étudiés dans le détail avant d'être délibérés dans des séances ultérieures.

5. subvention versée à la commune pour le local SDF (ou local d'urgence)

M. Régis LEFEUVRE, Président du CCAS rappelle le choix du CCAS de verser une subvention de 3000 € en 2017 (délibération n°2 du 17 Novembre 2016).

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de :

- ✚ Verser une subvention de 3000 € à la Commune de Vaiges en 2017 pour les travaux liés au local SDF en utilisant le compte 20412 (car travaux d'investissement portent sur un bâtiment)
- ✚ D'amortir cette subvention sur 3 ans à partir de 2018 (Le compte 20412 dépendant du chapitre 204 est une subvention amortissable. L'amortissement se fera en fonctionnement dépenses 6811/042 et en investissement recettes 280412/040).
- ✚ Autorise le Président à signer tout document relatif au versement de cette subvention.

6. Subvention RERS

M. Régis LEFEUVRE, Président du CCAS, informe les membres du CCAS que l'association « La Corne d'abondance des Coëvrons » dont l'activité principale est le RERS (Réseau d'Echange Réciproque de Savoir) a demandé une subvention au CCAS de Vaiges pour un montant de 410 € (cette somme était calculée en fonction du potentiel fiscal de la commune).

En effet, cette association a demandé des subventions à tous les CCAS des Coëvrons. Cette demande est d'ailleurs approuvée par la Communauté de Communes des Coëvrons.

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de verser une subvention de 200 € à l'association « La Corne d'Abondance des Coëvrons » à titre exceptionnel.

7. Vote du Budget Primitif 2017

M. Régis LEFEUVRE, Président du CCAS, présente au Conseil d'Administration du CCAS le budget primitif 2017 :

INVESTISSEMENT

Dépenses : 7 452,77 €

Recettes : 34 867,58 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 10 021,37 €

Recettes : 10 021,37 €

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le budget précité.

8. repas du CCAS 2017 : date et tarif

Comme tous les ans, le repas du CCAS aura lieu en fin d'année. Les membres en discutent.

Le prochain repas aura lieu le 12 Octobre 2017 à 12 heures à la salle culturelle.

M. Régis LEFEUVRE, Président du CCAS rappelle les nouveaux tarifs pour le repas (délibération 1b du 17 Novembre 2016)

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré et à l'unanimité confirme la précédente décision de fixer la participation des aînés comme suit à partir de 2017 :

- 10,00 euros pour une personne de 70 ans ou plus.
- 18,00 euros pour une personne de moins de 70 ans.
- les bénévoles et les Conseillers Municipaux (sauf le Maire et les adjoints) paieront 10,00 euros.
- Le Maire et les adjoints du Maire paieront 18,00 euros.

Comme l'année précédente, il est possible de payer directement à la Mairie en espèces ou en chèque avant le repas au régisseur de la régie « repas CCAS », M. Christophe BLIN.

Une copie de cette délibération sera transmise à la Trésorerie d'Evron qui ont besoin de la date et des tarifs du repas

9. bon alimentaire d'urgence

M. Régis LEFEUVRE, Président du CCAS rappelle les tarifs du bon alimentaire (délibération 5 du 26 Novembre 2014).

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de :

- rebaptiser le bon alimentaire en bon alimentaire d'urgence
- le tarif d'un bon alimentaire d'urgence est toujours de 7€ + 1 pain (par personne)
- le bon alimentaire d'urgence n'est plus seulement destiné aux SDF mais à toute personne en situation d'urgence. Les bons alimentaires d'urgence pour les SDF seront délivrés immédiatement par les secrétaires de Mairie (M. BLIN Christophe, secrétaire du CCAS ou Mme POUDRIER Patricia, secrétaire d'accueil de la Mairie). Les bons alimentaires d'urgence pour les autres situations d'urgence seront délivrés par 3 bénévoles du CCAS (M. JANVIER Dominique, M. PILON Maurice et Mme CROISSANT Marie-Josèphe) et ces bons seront validés par le Président ou la Vice-Présidente du CCAS.
- les bons alimentaires d'urgence sont de nature alimentaire (pas de produits de 1^{ère} nécessité ou d'alcool)
- chaque personne demandeur bénéficie d'un seul bon
- le bon alimentaire d'urgence ne sera plus nominatif mais sera identifié par un numéro (année+numéro d'ordre dans l'année)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures.

M Régis LEFEUVRE :

Mme Julie DUCOIN:

Mme Sophie ADAM :

Mme Lucie DUCHENE :

M. Dominique JANVIER :

Mme Isabelle POTTIER :

Mme Brigitte HERRAULT :

M. Maurice PILON:

Mme Marie-Josèphe CROISSANT :

